*« Un règlement pour tous, pour garantir le plaisir de chacun ».*

*Nous mettons à votre disposition un espace détente privé de qualité. Son utilisation nécessite quelques règles strictes concernant le respect des lieux, l’hygiène et la sécurité.*

*Nous vous remercions de vous servir de cet endroit avec autant de soin que s’il était à vous, et en le quittant, de penser que les utilisateurs suivants auront autant de plaisir que vous à trouver un espace propre et agréable pour se détendre et s’amuser.*

*Tout manquement à ces règles est susceptible d’entraîner l’interdiction pure et simple et sans préavis d’accès à l’espace détente.*

L’accès et l’utilisation de l’espace détente est strictement réservé aux locataires des chambres d’hôtes du Domaine de Basse Chancelée : toute dérogation à cette règle ne peut se faire que sur accord express des propriétaires et de manière exceptionnelle. Une participation financière sera alors demandée. Tout manquement à cette règle entraîne l’interdiction immédiate d’accès à l’espace détente aux locataires.

Les propriétaires du Domaine de Basse Chancelée se réservent le droit de fermer l’espace détente en cas de force majeure (mauvaise qualité bactériologique de l’eau, fermeture pour entretien, non-respect des consignes d’hygiène et de sécurité, refus de remplir les conditions d’accès).

L’espace bien-être comprend un spa, des équipements de sport et un coin salon / tisanerie. L’accès au local technique est réservé aux propriétaires.

Cet espace vous est dédié, pour votre bien être, les propriétaires font appel à votre bon sens pour le préserver et le respecter pour le plaisir et l’agrément de tous.

En cas de manquements graves à ce qui précède, les propriétaires se réservent le droit d’interdire l’accès à l’espace bien-être. Tout non-respect du règlement, des règles de sécurité, d’hygiène et les négligences qui pourraient entraîner des dommages directs ou indirects sur le matériel, les personnes ou les séjours à venir sont susceptibles d’engager la responsabilité des utilisateurs.

L’espace bien-être présente toutes les normes de sécurité nécessaires selon la législation en vigueur : il appartient aux usagers locataires qui l’acceptent de tout mettre en œuvre pour rester en conformité avec cette législation.

Les utilisateurs de l’espace détente acceptent ce règlement sans condition et confirment ne rencontrer aucune des contre-indications suivantes : insuffisance cardiaque ou respiratoire non stabilisée, maladies infectieuses ou contagieuses, cancer en cours de traitement, troubles psychiatriques graves, pathologies neurologiques en phase aigüe, pathologies cardiovasculaires aigües ou intervention chirurgicale récente (moins d’1 mois), dermatoses suintantes ou plaies non cicatrisées, affections cardiovasculaires, hypertension artérielle ou toute affection cardiaque en cours de traitement (pacemaker, artérite, traitement anticoagulant), troubles veineux (avec ou sans varices, phlébite ou embolie pulmonaire, œdèmes), colonne vertébrale (poussée inflammatoire, sciatique, hernie discale, pièces métalliques), maladies neurologiques.

L’utilisation du spa est déconseillée aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 3 ans.

Nous soussignés :



Avons pris connaissance des contres-indications et du règlement, liés à l’utilisation de l’espace bien-être et déchargeons M et Mme Gey-Graff, propriétaires du Domaine de Basse Chancelée, situé à Ligré (37500), de toutes responsabilités en cas de blessures ou de dommages survenus lors de notre / nos séance(s) de spa.

Fait le , à Ligré

Pour servir et valoir ce que de droit

*« Un règlement pour tous, pour garantir le plaisir de chacun ».*

*Nous mettons à votre disposition un espace détente privé de qualité. Son utilisation nécessite quelques règles strictes concernant le respect des lieux, l’hygiène et la sécurité.*

*Nous vous remercions de vous servir de cet endroit avec autant de soin que s’il était à vous, et en le quittant, de penser que les utilisateurs suivants auront autant de plaisir que vous à trouver un espace propre et agréable pour se détendre et s’amuser.*

*Tout manquement à ces règles est susceptible d’entraîner l’interdiction pure et simple et sans préavis d’accès à l’espace détente.*

L’accès et l’utilisation de l’espace détente est strictement réservé aux locataires des chambres d’hôtes du Domaine de Basse Chancelée : toute dérogation à cette règle ne peut se faire que sur accord express des propriétaires et de manière exceptionnelle. Une participation financière sera alors demandée. Tout manquement à cette règle entraîne l’interdiction immédiate d’accès à l’espace détente aux locataires.

Les propriétaires du Domaine de Basse Chancelée se réservent le droit de fermer l’espace détente en cas de force majeure (mauvaise qualité bactériologique de l’eau, fermeture pour entretien, non-respect des consignes d’hygiène et de sécurité, refus de remplir les conditions d’accès).

L’espace bien-être comprend un spa, des équipements de sport et un coin salon / tisanerie. L’accès au local technique est réservé aux propriétaires.

Cet espace vous est dédié, pour votre bien être, les propriétaires font appel à votre bon sens pour le préserver et le respecter pour le plaisir et l’agrément de tous.

En cas de manquements graves à ce qui précède, les propriétaires se réservent le droit d’interdire l’accès à l’espace bien-être. Tout non-respect du règlement, des règles de sécurité, d’hygiène et les négligences qui pourraient entraîner des dommages directs ou indirects sur le matériel, les personnes ou les séjours à venir sont susceptibles d’engager la responsabilité des utilisateurs.

L’espace bien-être présente toutes les normes de sécurité nécessaires selon la législation en vigueur : il appartient aux usagers locataires qui l’acceptent de tout mettre en œuvre pour rester en conformité avec cette législation.

Les utilisateurs de l’espace détente acceptent ce règlement sans condition et confirment ne rencontrer aucune des contre-indications suivantes : insuffisance cardiaque ou respiratoire non stabilisée, maladies infectieuses ou contagieuses, cancer en cours de traitement, troubles psychiatriques graves, pathologies neurologiques en phase aigüe, pathologies cardiovasculaires aigües ou intervention chirurgicale récente (moins d’1 mois), dermatoses suintantes ou plaies non cicatrisées, affections cardiovasculaires, hypertension artérielle ou toute affection cardiaque en cours de traitement (pacemaker, artérite, traitement anticoagulant), troubles veineux (avec ou sans varices, phlébite ou embolie pulmonaire, œdèmes), colonne vertébrale (poussée inflammatoire, sciatique, hernie discale, pièces métalliques), maladies neurologiques.

L’utilisation du spa est déconseillée aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 3 ans.

Nous soussignés :



Avons pris connaissance des contres-indications et du règlement, liés à l’utilisation de l’espace bien-être et déchargeons M et Mme Gey-Graff, propriétaires du Domaine de Basse Chancelée, situé à Ligré (37500), de toutes responsabilités en cas de blessures ou de dommages survenus lors de notre / nos séance(s) de spa.

Fait le , à Ligré

Pour servir et valoir ce que de droit

REGLEMENT INTERIEUR DE L’ESPACE BIEN-ETRE DU DOMAINE DE BASSE CHANCELEE

1. L’espace bien-être est accessible tous les jours de 8H30 à 22H.
2. L’accès à l’espace bien-être est strictement interdit en chaussures ou en chaussettes. Vous avez à votre disposition, dans votre chambre, un peignoir ainsi qu’une paire de sandales, spécialement réservés à l’accès à l’espace détente.
3. Pour des raisons d’hygiène, il est nécessaire de se doucher au savon préalablement. Il est interdit de fumer ou de manger dans l’enceinte de l’espace bien-être. Un coin tisanerie est mis à votre disposition pour vous rafraîchir.
4. Au sein de l’enceinte du Domaine de Basse Chancelée et donc de l’espace bien-être, une tenue correcte est exigée. Lors de l’utilisation su spa, une tenue de bain décente est obligatoire ainsi qu'une attitude correcte de rigueur. Seul le maillot de bain est autorisé. Sont interdits tout autre vêtement (slip, t-shirts, caleçons, boxers-shorts, bermudas et toute autre tenue qui s'apparenterait à un short). Les crèmes/huiles solaires ou de massage sont formellement interdites dans le spa. En cas d’utilisation de ces produits, les réparations des détériorations matérielles seront à la charge du client.
5. L’accès à l’espace bien-être est interdit aux enfants seuls. Il appartient aux utilisateurs de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter cette consigne (fermeture des accès, surveillance des enfants).
6. L’accès à l’espace bien-être est interdit aux enfants s’ils ne sont pas sous la surveillance active d’un adulte clairement identifié.
7. L’accès au spa est interdit aux enfants de moins d’1m50. Avant d’utiliser le spa, assurez-vous que votre santé le permet.
8. En cas de lésions cutanées, merci de prendre des précautions d’usage et de non contagion.
9. Chaque utilisateur prendra soin de bien lire les instructions avant d’utiliser un appareil. Chaque appareil possède des instructions concernant la manière de le mettre en route et de l’éteindre, des règles d’hygiène, des règles de sécurité : chacune est indispensable. Si vous ne comprenez pas, ou si quelque chose vous semble bizarre, éteignez l’appareil et avisez les propriétaires.
10. En quittant l’espace bien-être, vous êtes prié de vérifier que vous le laissez dans un état digne de recevoir d’autres utilisateurs, que tous les appareils utilisés sont éteints (lumières, appareils de sport, etc.).
11. Décharge de responsabilité – Spa

Les propriétaires du Domaine de Basse Chancelée (Famille Gey-Graff) se dégagent de toutes responsabilités en cas d’allergie aux produits désinfectants, de noyades ou tout autre type d’accident lié à l’utilisation du spa.

Les usagers doivent respecter les consignes affichées aux abords du spa, les enfants en bas âges (- de 3 ans) ne sont pas autorisés dans le spa et sont sous la responsabilité de leurs parents.